

RETRANSCRIPTION

ATELIER 5

LA VALEUR ECONOMIQUE

Nom du responsable PNF : **Gilles LANDRIEU**

Président : **René SQUARZONI**

Animateur : **Jean-Marie LAFOND**

Jean-Marie Lafond

Cet atelier auquel ont participé 16 personnes concerne une thématique peu connue quoique de plus en plus développée notamment pour la protection de la nature. Tous les parcs nationaux étaient représentés sauf deux. Le fil conducteur de l'atelier était l'étude lancée par PNF, réalisée par le CREDOC. Le CREDOC a d'ailleurs recensé cette année plus d'une centaine d'études sur la valeur économique des espaces protégés en France et à l'étranger, ceci nous permettant aux participants de s'appuyer sur divers exemples.

L'atelier devrait permettre d'alimenter une deuxième phase de l'étude : l'application d'un certain nombre de méthodes préconisées dans la première partie et permettant de sélectionner trois types de parcs pilotes (les parcs marins, l'outre-mer et les parcs de montagne). Cet atelier est empreint d'une forte connotation pédagogique. En effet, il a fallu expliquer ce dont nous parlions. La valeur économique d'un espace protégé et plus particulièrement d'un parc national ne sont pas des concepts évidents.

Il a donc fallu commencer par une explication sur la valeur économique en détaillant cette complexité qui n'est qu'apparente.

Les objectifs de l'atelier :

- donner des exemples concrets d'avantage non monétaire de service écologique notamment des parcs nationaux,
- de quantifier ces avantages,
- d'aider à construire le discours des équipes vis-à-vis des interlocuteurs, dans le cadre notamment de la charte afin d'utiliser des argumentaires que sous-tend la valeur économique, pour diversifier le mode de conviction.

Ceci pourrait permettre aux agents de s'approprier une nouvelle représentation des parcs nationaux, une nouvelle grille de lecture, en plus de celle reposant sur des thèmes assez connus. Il y a d'autres façons d'appréhender les espaces. Les participants ont évolué au cours de l'atelier : circonspects dans un premier temps pour ensuite aller vers une forme d'éclaircissement (ces méthodes peuvent être intéressantes pour nous aider à mieux travailler).

Un certain nombre de composantes ont été passées en revue comme par exemple les valeurs d'usage des territoires, dont l'appréhension est assez simple. Mais aussi la pêche à Port-Cros où le bénéfice direct de la présence de l'aire marine protégée a effectivement un impact positif auprès des pêcheurs. Un autre concept intéressant et important plus difficile à appréhender et à chiffrer : la « valeur d'existence » d'un certain nombre d'aménités environnementales et la nécessité de chiffrer la valeur intrinsèque de la biodiversité. On peut considérer que cette valeur est inestimable et ne se négocie pas. Ceci peut concerner les cœurs des parcs et certains espaces ou espèces dont on peut ne pas souhaiter le chiffrage monétaire.. Un rappel cependant, en 2000 sous l'égide de l'ONU, la biodiversité mondiale a été chiffrée à quelques milliers de milliard de dollar. Mais tout cela s'inscrit dans des systèmes qui ne se privent pas de chiffrer les choses et au sein desquels la valeur de la nature est

obligée de se comparer, en terme économique, malheureusement peut-être, à d'autres échelles de valeur.

Ont été évoquées également les valeurs liées au coût d'évitement ou les coûts de remplacement c'est-à-dire le coût de n'avoir pas protégé, de n'avoir pas mis en place un système d'aire protégée quel qu'il soit sur un site. Il est certain que ce n'est pas simple à quantifier rapidement. Cela se passe souvent dans le long terme d'où la difficulté. Il faut convaincre nos interlocuteurs que la protection aura un bénéfice sur le territoire, sur un certain nombre de composantes du territoire, mais pas tout de suite, pas à l'échelle d'une mandature, ni à l'échelle d'un plan ou d'un programme. D'où l'intérêt d'avoir quand même des études prospectives en la matière.

Ont aussi été évoquées les valeurs liées au consentement à payer : les populations sont-elles prêtes à payer individuellement ? Bien évidemment, tout dépend des idées de la valeur perçues par les populations elles-mêmes. On peut par exemple constater que des populations sont prêtes à apporter une aide financière la réintroduction d'espèces anciennes dans des sites qui en sont dépourvues. Cela peut être une aide utile à des programmes dont le coût est souvent onéreux, notamment dans les programmes de réintroduction. La notion de coût-bénéfice a été abordée sachant qu'il existe différentes méthodes pour chiffrer ce coût-bénéfice.

L'atelier a initié un tableau permettant de lister, parc par parc, les différents compartiments de valeurs que l'on puisse trouver et appliquer au parc. En conclusion, un élément essentiel et sur lequel chacun s'accorde est la plus-value certaine qu'apportent les parcs, et sans doute facilement chiffrable, en terme d'éducation à l'environnement. C'est une composante forte des la valorisation des espaces naturels.